

***Schéma d'extraction et de réaménagement  
coordonnés de la Plaine d'Heyrieux***



## Contexte de l'étude :

Depuis 2001, les exploitants de la plaine d'Heyrieux, adhérents à l'UNICEM Rhône-Alpes, ont à la demande du Préfet du Rhône, M. BESSE, étudié comment gérer au mieux les ressources en granulats présentes sur ce territoire et proposer un réaménagement en adéquation avec les projets des élus locaux et documents de planification\* (DTA, SCOT et PLU).

Dans ce cadre, et à partir des informations issues de ces différents documents\* et des études de demande d'autorisation en cours des 7 exploitants, un nouveau plan de phasage coordonné a été élaboré.

## Les exploitants concernées par ces travaux sont :

- Carrières de St Laurent;
- Carrières du Cheval Blanc;
- Cemex Granulats;
- CM matériaux;
- Granulats Rhône Loire
- Carrière de St Pierre-de-Chandieu
- Jean Lefebvre.

## Les dossiers et carrières actuelles pris en compte dans le cadre de cette étude sont :

- CM matériaux (Site actuel et projet)
- CSL la Petite Craze (Site actuel et projet)
- Cemex (Site actuel)
- Carrière de Cheval Blanc (Site actuel)
- Carrière de St Pierre-de-Chandieu (Projet)
- Granulats Rhône Loire (Site actuel et Projet)
- Entreprise Jean Lefebvre (Site actuel et projet)

Schéma d'extraction et de réaménagement coordonnés des carrières de la plaine d'Heyrieux  
**L'analyse des documents de planification fait apparaître les enjeux et projets suivants :**

### Les enjeux

- Gérer la ressource : Il s'agit de réserver principalement les ressources qui seront exploitées sur cette zone à des usages nobles tels que la fabrication de produits en béton, de béton prêt à l'emploi et d'enrobés.
- Restituer rapidement les terrains agricoles : Les réaménagements devront être organisés pour permettre aux agriculteurs de réexploiter rapidement les terrains à usage agricole.
- Maintenir la protection de la ressource en eau : Une étude a défini les côtes minimales d'extraction.
- Maîtriser le transport : Limiter la production à 3.2 millions de tonnes afin de maîtriser les flux de camions liés au transport de granulats. Le nombre de poids lourds admis sur la RD 318 est de 1150 par jour
- Préserver la biodiversité : Restaurer un réseau de haies bocagères propices à la petite faune et aux oiseaux. Développer des pratiques agricoles compatibles avec le maintien d'espèces à enjeux forts (oedicnème criard, busard cendré)

L'analyse des documents de planification fait apparaître les enjeux et projets suivants :

### ✓ Les projets

- La zone économique des portes du Dauphiné (identifiée dans la DTA et le SCOT de l'agglomération lyonnaise) : Remblayer en priorité au niveau du terrain naturel les secteurs pressentis pour accueillir cette future zone de développement économique.
- Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) dont le tracé définitif n'est pas encore connu.

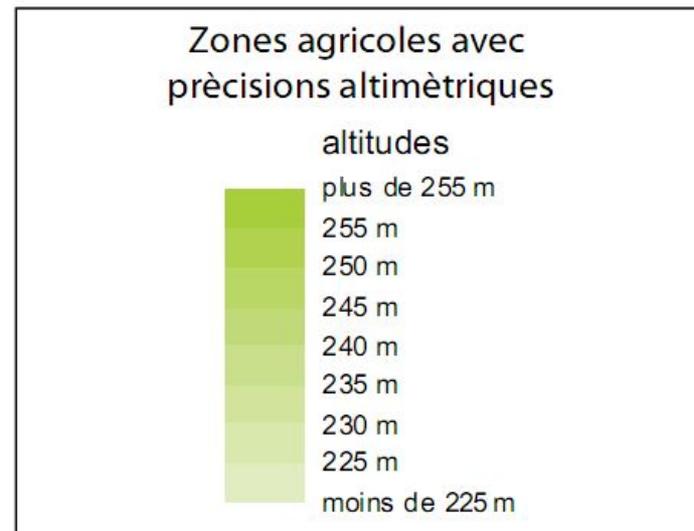
## La méthode :

Au vu de ces éléments et à partir des plans de phasage décrits dans les dossiers de demande d'autorisation des 7 sociétés : les schémas qui suivent vont décrire par pas de temps de 5 ans l'état de chacune des zones déjà exploitées à ce jour ou qui le seront lorsque les nouvelles autorisations auront été délivrées.

Un zoom sera fait à T+20, qui correspond à la période durant laquelle le SCOT de l'agglomération lyonnaise sera en application.

## Légende

-  Autoroute
-  Route départementale
-  Route secondaire
-  Voie ferrée
-  Périmètre de protection éloigné AEP
-  Périmètre d'autorisation des carrières
-  Ligne EDF
-  Pylone EDF
-  Talus
-  Courbe de niveau
-  Point coté
-  Front et talus des carrières concernées
-  Zone bâti
-  Végétation
-  Zone exploitée
-  Zone en cours d'exploitation
-  Zone en cours de remblaiement
-  Installation de traitement













	T5	T10	T15	T20
ha	dans la zone économique			
Zone naturelle ou agricole	95	95	95	95
ZAC	90	90	90	90
Zone de traitement	52	48	43	41
Zone en cours d'exploitation	25	2	0,5	1
zone en cours de remblayage	14	18	0	0
Zone réaménagée	54	77	101,5	103
Total	330	330	330	330

La surface disponible à l'urbanisation est de 208 ha (y compris Carrière de la Picardière) sur les 330 ha de la zone économique des portes du Dauphiné.

